



Séparation, pourcentage de propriété

Par Sly61500

Bonjour,

J'ai effectué un achat immobilier avec ma compagne en 2014 ; nous sommes actuellement en train de nous séparer.

Il y a quelque chose que je ne comprends pas sur la l'acte de vente.

J'ai fait un apport de 55000 euros

Ma compagne un apport de 10000 euros.

Nous avons acheté la maison 165000 euros, et avec les frais de notaire nous avons payé 178900 euros (avec un prêt de 113900 euros donc, que nous remboursons à parts égales).

La notaire n'a pas fait de pourcentage de propriété, mais il a compté en millièmes :

Je possède 111 950 / 178900 , et ma compagne 66950 / 178900.

Ce que je ne comprends pas, c'est que la répartition de la propriété prenne en compte le prix de la maison + les frais de notaire, et pas seulement le prix de la maison ??

Est ce normal ?

J'ai l'impression d'être perdant du coup.